SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU LUNDI 15 SEPTEMBRE 2025

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le lundi, 15 septembre 2025, à 18 h, à la salle du conseil située au 105, avenue Saint-Laurent à Louiseville et à laquelle étaient présents monsieur Gilles Pagé (district nº 1), madame Françoise Hogue Plante (district nº 2), monsieur Mike Touzin (district nº 3), madame Sylvie Noël (district nº 4), monsieur Alain Pichette (district nº 5) et monsieur Gérald Allard (district nº 6), tous membres du conseil municipal et formant quorum sous la présidence de monsieur Yvon Deshaies, maire.

Était aussi présent : M. Yvon Douville, directeur général et greffier adjoint

---

Le greffier adjoint a fait lecture de l'avis de convocation ci-après :

CONSIDÉRANT qu'en date du 15 septembre 2025, tous les membres du conseil municipal ont signé la renonciation à l'avis de convocation annexée au présent procès-verbal et qu'ils ont considéré les sujets suivants :

1º Approbation de l'ordre du jour; (2025-291)

2º Autorisation à présenter une demande d'aide financière et engagement à réaliser les travaux – Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) volet redressement – sécurisation – projet de réfection de routes, ponceaux et glissières de sécurité

2025-291

APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME FRANÇOISE HOGUE PLANTE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil municipal du lundi 15 septembre 2025 à 18 h.

2025-292

AUTORISATION À PRÉSENTER UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE ET ENGAGEMENT À RÉALISER LES TRAVAUX – PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE (PAVL) VOLET REDRESSEMENT – SÉCURISATION – PROJET DE RÉFECTION DE ROUTES, PONCEAUX ET GLISSIÈRES DE SÉCURITÉ

CONSIDÉRANT que le Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) vise à assister les municipalités dans la planification, l'amélioration et le maintien des infrastructures du réseau routier local et municipal dont elles ont la responsabilité;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance des modalités d'application du PAVL, notamment celles du volet concerné par la demande d'aide financière soumise dans le cadre de ce programme, et s'engagent à les respecter;

CONSIDÉRANT que les interventions visées dans la demande d'aide financière concernent des routes sous l'autorité municipale et des travaux admissibles à l'aide financière;

CONSIDÉRANT que seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

CONSIDÉRANT que le bénéficiaire d'une aide financière doit faire réaliser les travaux dans les douze mois suivants la lettre d'annonce et qu'il a pris connaissance des restrictions d'accès au programme prévues à la section 1.10 des modalités qui s'appliquent;

CONSIDÉRANT que la Ville de Louiseville choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'estimation détaillée du coût des travaux effectuée par la firme d'ingénierie retenue par la Ville pour la réalisation des plans et devis;

CONSIDÉRANT que le chargé de projet de la Ville de Louiseville, monsieur René Boilard, représente cette dernière auprès du Ministère dans le cadre de ce dossier;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR ALAIN PICHETTE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ ce qui suit :

QUE le conseil municipal de la Ville de Louiseville autorise la présentation d'une demande d'aide financière, confirme son engagement à respecter les modalités d'application en vigueur, reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée, et certifie que messieurs Yvon Douville et René Boilard sont dûment autorisés à signer tout document ou entente à cet effet, y compris la convention d'aide financière, lorsqu'applicable, avec la ministre des Transports et de la Mobilité durable.

LEVÉE DE LA SÉANCE

La présente séance est levée à 18 h 05.

YVON DESHAIES
MAIRE

YVON DOUVILLE
GREFFIER ADJOINT